

D30-567

Yaoundé, le 06 MAI 2024

REUNION DE CONCERTATION AVEC L'ORDRE NATIONAL DES OPTICIENS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE FINAL

Dans le souci de l'amélioration de la collaboration avec les Ordres professionnels de santé, Monsieur le Ministre de la Santé Publique a reçu ce jour, lundi 06 mai 2024 à partir de 10 heures, l'Ordre National des Opticiens du Cameroun (ONOC).

Au cours de la séance présidée par Monsieur le Ministre de la Santé Publique, trois (03) exposés ont été présentés sur les buts et objectifs des Ordres professionnels, le cadre réglementaire et les attentes dans le cadre de la Couverture Santé Universelle (CSU).

A la suite de ces échanges, le Dr. MANAOUA Malachie a ouvert des échanges qui ont permis d'avoir une discussion franche sur tous les points qui entourent l'exercice de la profession d'Opticien au Cameroun.

De toutes les discussions, les recommandations suivantes ont été retenues :

N°	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES
1	Actualisation du cadre juridique de l'exercice de la profession d'Opticiens au Cameroun	DOSTS DAJC ONOC
2	Faire tenir une analyse juridique sur la formation d'Opticien au Cameroun avec des suggestions d'amélioration	ONOC
3	Organiser une descente dans les quatre (04) écoles de formation des opticiens, dont trois (03) dans la Région du Centre et une (01) dans la Région du Littoral	DRH DOSTS ONOC
4	Finaliser le chantier des normes à appliquer sur les verres médicaux	DOSTS ONOC
5	Organiser le contrôle de la qualité des cabinets d'Optique	DOSTS DAJC ONOC
6	Conférer au verre médical, le statut de dispositif médical pour l'intégrer dans le processus d'homologation et infléchir les coûts	DOSTS DPML DAJC
7	Collaborer avec l'Ordre National des Opticiens du Cameroun sur la formation : curricula, sorties des écoles, inscriptions à l'ordre	DRH DOSTS ONOC

8	Ouvrir la concertation sur la question des ouvertures des cabinets d'optique dans les formations sanitaires et la distribution des verres médicaux par les formations sanitaires confessionnels	DOSTS ONOC
9	Demander aux promoteurs d'usine de fabrication locale des verres médicaux de se rapprocher de la tutelle pour évaluer la possibilité de soutien et encourager la production locale	ONOC
10	Publier l'annuaire des Opticiens et les cabinets d'Opticiens autorisés à exercer par Région	ONOC
11	S'approprier les éléments de la CSU dans la profession d'Opticien	ONOC
12	Clarifier le périmètre de compétence entre les Ophtalmologues et les Opticiens et les Optométristes	MINSANTE ONOC
13	Intensifier la collaboration avec tous les acteurs, y compris au niveau déconcentré	MINSANTE ONOC
14	Sensibiliser sur la pratique illégale de la profession d'Opticien	ONOC
15	Organiser dans les meilleurs délais l'Assemblée Générale Elective, conformément à la réglementation en vigueur	MINSANTE ONOC

**LA PRESIDENTE DE L'ORDRE NATIONAL
DES OPTICIENS DU CAMEROUN**

Ague
Solange Veronique
Douanda.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



Dr. Manacuda Malachio